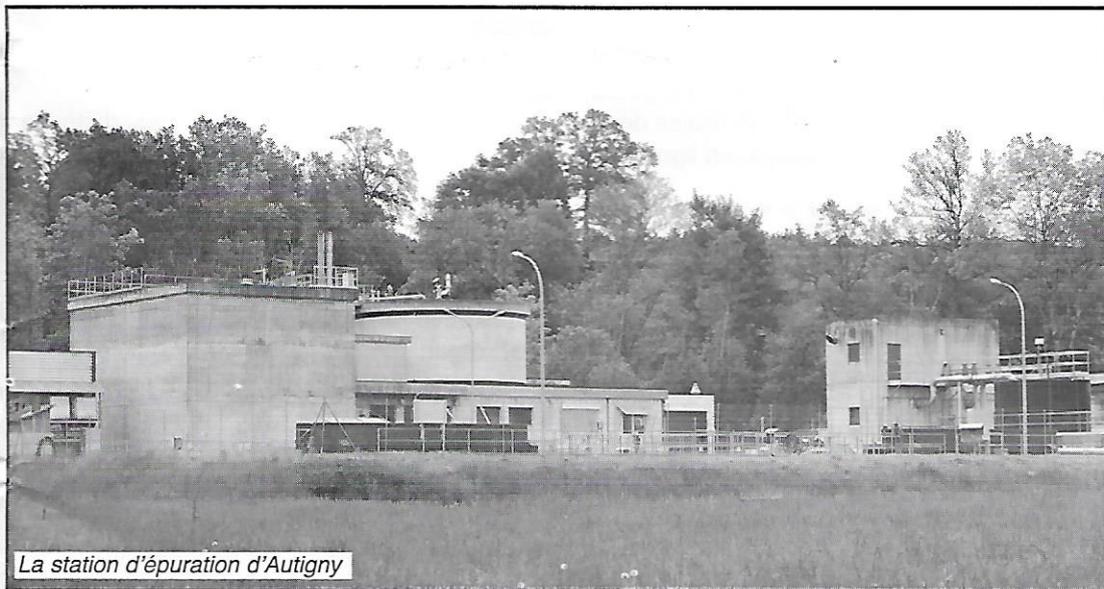


Emplacement de la nouvelle step choisi



La station d'épuration d'Autigny

(FF / da) – Sous la présidence de Georges Python (commune de Gibloux), les délégués des 19 communes de l'Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue se sont retrouvés en la salle polyvalente d'Autigny jeudi 23 mai pour approuver les comptes et avoir diverses informations du comité sur l'avancement des travaux de la nouvelle step. Ils ont tout d'abord entendu les salutations de Mme Dominique Haller Sobritz, syndique d'Autigny, et une brève présentation de la commune. Les comptes 2023 de fonctionnement bouclent par une économie de 16'378 fr. par rapport au budget alors que ceux d'investissement n'ont que partiellement été utilisés. Ces comptes ont reçu l'aval de la commission financière présidée par le Romontois Thierry Schmid et l'assemblée en fait de même.

Le service de l'environnement (SEN), représenté par Jonathan Dorthe, présente ensuite diverses études en cas de pénurie d'électricité, sur la gestion des données et sur l'enseignement de celles-ci. Il ajoute que ces données devront être analysées puis conservées par les communes.

Une étude d'implantation pour la future step avec ses avantages et ses inconvénients a été entreprise. Celle-ci devra être construite en respectant les normes de rejet et le traitement des micropolluants. Son dimensionnement devra répondre pour 80'000 équivalents habitants. L'ensemble des éléments techniques a été étudié par des spécialistes; des sondages concernant la nappe phréatique ont été effectués. Au final, c'est le terrain situé à côté de la step d'Autigny qui a été retenu ce qui a fait dire à Willy Schorderet, hors assemblée, que la Suisse est un pays riche en pouvant se per-

mettre des études inutiles de plusieurs milliers de francs!

Le rapport du comité montre qu'il a étudié l'ensemble des démarches pour le futur transport des eaux usées entre Romont et Autigny; que les espaces réservés aux eaux, la protection des zones alluviales et les berges des deux rivières seront mis en évidence et que le résultat des diverses études démontre que le meilleur tronçon est celui longeant la Glâne, ce tracé étant retenu par les offices fédéraux et cantonaux.

La réunion des trois associations (AIMPGPS, ABVGN et AEGN – épuration Glâne-Neirigue) en une seule faciliterait grandement les démarches en cours selon le comité. Elle permettrait le traitement des eaux usées de deux steps à ce jour (une seule dans le futur), l'élaboration d'un seul budget et une seule équipe d'exploitation pour effectuer le travail. Une seule clé de répartition et des statuts uniques faciliteront les démarches avec les communes. Le nombre réduit d'assemblée aiderait également le travail. Le comité directeur présente finalement un échéancier qui permettrait d'adopter les nouveaux statuts par les assemblées communales ou les conseils généraux lors de leur séance de fin 2025 pour une entrée en vigueur en 2026.

L'ABVGN a repris le mandat d'entreprise d'endiguement de la Glâne. Des barrages naturels, suite à des élagages, sont apparus. Après analyse suite à une séance avec la corporation forestières Glâne-Farzin, puis avec les services de l'Etat, l'ABVGN a reçu comme réponse qu'il ne fallait rien faire pour être conforme à la loi qui prévoit que les eaux peuvent déborder de chaque côté sur 10 mètres.